

Le voile islamique au Québec : symbole de foi, d'identité ou de domination ?

À partir d'un texte personnel sur la question du port du voile au Québec qui a été déclenché chez moi par la rencontre d'une femme québécoise d'une cinquantaine d'années qui portait le voile, et qui se disait de religion islamique après avoir été convertie.

J'ai réfléchi et composé un texte de base et demandé à l'IA GPT 5 de le valider et de me proposer un nouveau texte. Ce nouveau texte qui suit je me le suis approprié et j'ai enlevé certains passages avec lesquels je n'étais pas d'accord.

Introduction

Le port du voile chez les femmes musulmanes suscite depuis plusieurs années un débat sensible au Québec. Certains y voient un symbole religieux légitime, d'autres comme moi une marque d'oppression patriarcale.

Ce sujet divise parce qu'il touche à la fois à la liberté individuelle, à la laïcité de l'État et à l'égalité entre les femmes et les hommes — trois valeurs au cœur de la société québécoise.

1. Une perspective historique et culturelle

Historiquement, dans plusieurs traditions religieuses, le corps féminin a été perçu comme une source de tentation et de désordre moral. Au Québec même, les religieuses catholiques portaient jusqu'aux années 1960 un voile couvrant leur chevelure et une tenue cachant les formes. L'objectif était similaire à celui qu'on associe aujourd'hui au hijab : préserver la pudeur et éviter de « troubler » le regard masculin. Considérant que les hommes sont faibles et présentent des difficultés à contrôler leurs pulsions sexuelles.

Cette idée trouve ses racines dans de vieux récits religieux, comme celui d'Adam et Ève, où la femme est souvent rendue responsable du mal ou de la chute, de la perte du paradis terrestre. On retrouve cette logique dans plusieurs traditions — pas seulement dans l'islam. Ainsi, le contrôle du corps féminin est un phénomène transculturel et transreligieux, qui dépasse largement le cadre d'une seule religion.

2. Le voile : contrainte ou choix ?

Le voile n'a pas un seul sens. Dans le monde contemporain, des études canadiennes et québécoises montrent que les femmes musulmanes l'interprètent et le vivent de manières très diverses.

Certaines le portent par conviction religieuse sincère, d'autres comme affirmation identitaire ou habitude culturelle. Une étude canadienne intitulée « Meanings of the Hijab: Views of Canadian Muslim Women » (ResearchGate, 2018) montre que le hijab est souvent vécu comme un acte de foi et d'autonomie, mais qu'il peut aussi être influencé par les attentes sociales et familiales. Pour ma part, il reste que c'est un contrôle de la femme provenant des hommes, peu importe si c'est religieux, culturel ou même par choix personnel de la part de la femme.

3. Un choix sous pression ?

Le mot choix doit cependant être manié avec prudence. Comme le notent plusieurs études féministes (Benhadjoudja, 2018; FFQ, 2022), le port du voile s'inscrit dans un réseau de pressions sociales, familiales et politiques. Certaines femmes le portent librement, d'autres le font dans un contexte où le non-port aurait un coût social élevé. Le « choix » n'est donc pas toujours purement individuel, mais souvent situé, influencé par les conditions sociales et culturelles.

4. La situation québécoise : entre laïcité et diversité

Le Québec a une histoire particulière avec la religion et l'émancipation féminine. Après la Révolution tranquille, la société a cherché à se libérer de la domination cléricale. Cette mémoire collective rend les symboles religieux visibles, comme le voile, particulièrement sensibles.

La Loi 21 sur la laïcité de l'État (2019) a ravivé ce débat : certains y voient une mesure d'égalité et de neutralité, d'autres une loi discriminatoire envers les femmes musulmanes. Des rapports de l'Université Concordia (2022) et de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) montrent que la loi a eu des effets concrets d'exclusion professionnelle pour plusieurs femmes portant le hijab, notamment dans l'enseignement et les services publics.

Personnellement je trouve cela très dommage que ce soit, en plus, les femmes qui en paient le prix. Alors qu'à la base, selon moi, ce sont les hommes qui en sont la cause.

5. Réflexion personnelle

Pour ma part, je demeure sensible au symbole historique du voile comme manifestation d'un patriarcat ancien cherchant à contrôler la femme¹. Le respect des cultures et des croyances demeure essentiel, mais il ne doit jamais faire oublier le principe d'égalité entre les sexes, valeur fondamentale d'une société libre et démocratique.

Références venant de l'IA GPT 5

- Blanchet, A.-A. (2020). Femmes musulmanes et représentations du voile au Québec. Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke. - Benhadjoudja, L. (2018). Le voile n'est pas incompatible avec le féminisme. VasteProgramme.ca - CSN (2019). Mémoire sur le projet de loi no 21. - Fédération des femmes du Québec (2022). Rapport annuel 2021-2022. - Meanings of the Hijab: Views of Canadian Muslim Women. ResearchGate, 2018. - Université Concordia (2022). The Impact of Law 21 on Québec Students in Law and Education. - Conseil du statut de la femme (2019). La participation au marché du travail des femmes immigrées du Maghreb.

¹L'IA GPT 5 mentionnait dans sa version ce qui suit, avec lequel je ne suis pas en accord.

« Mais je reconnais aussi qu'aujourd'hui, ce symbole peut être réapproprié et resignifié : il peut devenir un acte de foi, un choix identitaire ou une expression personnelle de dignité ».